

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 JANVIER 2018 (20 HEURES)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 11 janvier 2018

PRESENTS : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, LEVILLAIN Isabelle, FERRAND Marie-Pierre, GALMEL Isabelle, LERREBOURG Elisabeth (20h09), ROUCHERE Anne-Marie, JARDIN Rodolphe, LEGER Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): MM. ROTT Yannick, LE BEC Arnaud, BUFFARD Christine (pouvoir à Madame Marie-Pierre FERRAND).

ABSENT(S) : MM. OGER Benoît

Madame Marie-Pierre FERRAND a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2017 et de celui du 28 décembre 2017.

SERVICE URBANISME, CONVENTION AVEC LA CMB

DEL 2018/001- Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, le service urbanisme ADS (autorisation du Droit des Sols) est devenu communautaire au 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de régulariser les nouvelles conventions entre la CMB et les communes utilisatrices de ce service ADS (instruction des autorisations et actes d'urbanisme).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal APPROUVE la convention, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les arrêtés de délégation en découlant.

- 20 heures 09, arrivée de Madame LERREBOURG -

MAIRIE / SALLE POLYVALENTE : AVENANTS AUX HONORAIRES

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

« Avec les surprises que nous avons eues en début de chantier, nous avons pris plus de deux mois de retard. Nous avons prévu dix mois de travaux à compter du 24 janvier 2017, date à laquelle nous avons commencé les travaux.

La première réunion de chantier a eu lieu le 9 février 2017 et nous allons terminer tous ces travaux le 25 janvier 2018, date à laquelle va passer la commission de sécurité.

Avant toute ouverture d'un ERP (établissement recevant du public) de même que pour un établissement fermé pendant plus de dix mois, le maire est tenu de demander la visite de la commission de sécurité. Cette commission donne un avis favorable ou défavorable (ou tout simplement ne se prononce pas) sur l'accessibilité, la sécurité face aux incendies, la résistance des matériaux, l'encombrement des passages, les facilités d'ouverture de portes, la présence des consignes de sécurité, l'affichage des plans en vue d'une évacuation, etc... A l'issue de la visite, un procès-verbal consignait les prescriptions et l'avis de la commission, est adressé au maire qui prendra alors un arrêté municipal autorisant l'ouverture de l'établissement au public si l'avis de la commission est favorable.

Nous en sommes donc aujourd'hui à l'envoi, à la préfecture et à la commission de sécurité, du RVRAT (rapport de vérification réglementaire après travaux) établi par le bureau VERITAS avec la production d'une attestation précisant que la mission solidité de l'ouvrage a bien été exécutée. »

Suite au retard de chantier engendré par toutes ces mauvaises surprises et au délai prévisionnel du chantier terminé, le prolongement des délais amène le bureau VERITAS à demander à la commune des honoraires complémentaires comme le prévoit la convention de contrôle technique liant la commune et cet organisme et qui stipule en son paragraphe 7 : « Allongement de la durée des travaux : 200 € HT par mois supplémentaire » et ce à partir de novembre 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal accepte le complément d'honoraires tel qu'exposé. **DEL 2018/002**

Il s'agit maintenant de délibérer sur l'achat de nouveaux **extincteurs**. Et Monsieur le Maire de dresser le bilan des extincteurs qui sont réformés et doivent être changés, de ceux qui ont disparu et de ceux qui sont conservés. Il y a donc lieu de se mettre aux normes et de ce fait d'acquérir 5 extincteurs de 6 litres AB, 2 extincteurs de CO2 et 1 de 6 kg à poudre. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal retient le devis de la société ESI, sise à Coutances et en charge de la maintenance du parc extincteurs, pour un montant de **799,32 € HT**, dit que les crédits sont prévus au budget communal 2018. **DEL 2018/003**

Dans cette mise aux normes de sécurité, le **plan d'évacuation** est bien entendu à refaire. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, la société ESI est retenue avec un devis d'un montant de **273,54 € HT** et comprenant 3 plans d'évacuation format A3 homologués norme NF avec cadre en aluminium. **DEL 2018/004**

Monsieur le Maire rappelle que des gaines et des câbles ont été passés pour alimenter la sono de la salle polyvalente. Il s'agit maintenant de l'équiper (pour info, l'ampli est conservé). Accord des conseillers pour retenir le devis de la société SONELEC pour un montant de **1 120 € HT** et comprenant **8 enceintes murales** de marque Bose. **DEL 2018/005**

Pour information, les quatre appliques posées sur la façade de la salle polyvalente sont équipées de détecteurs de présence ; Monsieur le Maire prend bonne note du besoin de bien les régler.

Pour répondre à Madame GALMEL, la couche de peinture qui manquait sur les poutres a été réalisée.

Est évoqué le problème de la VMC. Si ce problème persiste, cela fera l'objet de réserves.

Pour information, le temps est trop mauvais pour pouvoir procéder au goudronnage devant la mairie.

La livraison des tables pour la salle polyvalente est prévue pour mardi prochain.

DEMENAGEMENT MAIRIE : RECRUTEMENT EN CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Pour déménager la mairie et tout réinstaller dans la nouvelle structure, autorisation est donnée au maire pour recruter, dans les mêmes conditions que pour le déménagement fin 2016, le personnel nécessaire les 26 et 29 janvier 2018 à raison de 8 heures par jour. Sont pressentis Christophe Leblanc et Romain Duval-Coubrun. **DEL 2018/006**

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ETABLI PAR LE SDEAU 50

Après avoir entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le rapport du Sdeau 50. **DEL 2018/007**

A retenir, estimation de la population desservie : 9 038 habitants. Nombre d'abonnements en 2016 : 5 794 dont 305 pour la commune de Bricqueville la Blouette. Le rapport est à la disposition des conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

Inauguration du complexe mairie / salle polyvalente : deux dates sont pressenties : le samedi 17 ou le samedi 24 mars 2018 à 11 heures, 11 heures 30.

Monsieur le Maire propose de convier les présidentes et présidents des associations à la mairie afin d'organiser cette journée inaugurale. Pour Monsieur le Maire, il est normal et évident de convier les responsables des associations de même que les bénévoles qui œuvrent pour la commune ; ce seront en effet les premiers utilisateurs de ce nouveau bâtiment dont ils pourront prendre possession début février.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers municipaux à participer à cette réunion et à prendre leur part dans l'organisation de cette journée afin d'en faire une journée de fête en y associant les enfants, les jeunes et les parents. Pour le maire, cette réunion de préparation permettra de faire un tour de table pour un échange d'idées afin que cette journée soit une réussite. Ce sera aussi l'occasion de permettre aux bénévoles de ces associations de s'associer à la municipalité à travers un coup de main pour faire de cette inauguration un moment convivial pour tous visiteurs et organisateurs.

Seront aussi conviés les maires de l'ex 4C, du RPI et les maires des communes bordant Bricqueville la Blouette.

Suite à l'article paru dans le journal communal et concernant le service SPANC, Madame LEREBOURG fait état de sa demande pour réhabilitation de son assainissement auprès du service SPANC de la CMB, et de sa satisfaction quant à la suite donnée.

Excellents retours sur le journal communal ; félicitations à l'équipe qui l'a conçu.

Pour information, débarnage sur la commune réalisé par la CMB, au niveau des Greteries et de Houesville.

Signalement d'un gros trou au niveau du chemin (près de chez Monsieur Léger)

-

#.Monsieur JARDIN évoque le problème d'incivilités avec dépôt d'ordures dans le container mis à disposition des habitants de l'impasse de l'Eglise ; Madame LEREBOURG suggère d'utiliser un container à clé, chaque utilisateur ayant sa propre clé... Cette pratique est de mise à Coutances. Affaire à suivre.

Prochain conseil prévu le jeudi 22 février 2018 à 20 heures avec, une fois la réunion de conseil municipal terminée, la présentation par les élèves de Monsieur JARDIN, de leur projet de boîte à livres.

Séance levée à 21 heures 23

DEL 2018/001 – DEL 2018/002 – DEL 2018/003 – DEL 2018/004 – DEL 2018/005 – DEL 2018-006 – DEL 2018/007.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

LEVILLAIN Isabelle

JARDIN Rodolphe

GALMEL Isabelle

FERRAND Marie-Pierre

ROUCHERE Anne-Marie

LEREBOURG Elisabeth

LEGER Jean-Luc